

Rapport annuel de suivi 2019 de la mise en œuvre du PGMR de la MRC Robert-Cliche

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
1	Mettre en place des mesures concrètes de réduction à la source	1-Reprendre le programme des couches lavables	MRC	2016	Non réalisé	Via pages Facebook
		2-Favoriser la réduction des publicités avec STOP PUB	MRC	2016	Non réalisé	
		3-Réduire PUBLISAC	MRC	2016	Non réalisé	
		4-Maximiser communications électroniques	MRC et municipalités	2017	En cours	
		5-Site web, ajouter dossier « Consommer autrement »	MRC et écopatrouilles	2017	Non réalisé	
2	Maintenir le service de formation au compostage domestique et les campagnes de sensibilisation à l'herbicyclage	1-Développer supports de sensibilisation en ligne	MRC	2016	Non réalisé	3 formations en 2019
		2-Poursuivre formations au compostage domestique	MRC et écopatrouilles	2016	Réalisé	
3	Mettre en place des mesures concrètes de réemploi	1-Valider liste entreprises de réemploi	MRC	2016	Non réalisé	
		2-Intégrer entreprises de location	MRC	2016	Non réalisé	
		3-Mettre à jour l'annuaire annuellement	MRC	2016	Non réalisé	
4	Maintenir et développer les filières de réemploi sur le territoire de la MRC	1-Analyser faisabilité d'une zone de réemploi à l'écocentre ou ailleurs	MRC	2017	Non réalisé	
		2-Discuter avec Matrec pour ajout de la zone à l'écocentre	MRC et Matrec	2017	Non réalisé	

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
5	Adopter et appliquer une politique environnementale pour la MRC et les municipalités	1-Réviser et adapter ancienne politique de la MRC	MRC et municipalités	2016	Non réalisé	
		2-Mettre en place actions du guide « Bonnes pratiques de bureau de RECYC-QUÉBEC dans les établissements municipaux	MRC, municipalités et écopatrouille	2017	Non réalisé	
6	Mettre en place des programmes de récupération des matières recyclables dans les espaces publics du territoire de la MRC	1-Faire l'inventaire des lieux publics où des équipements pourraient être installés	MRC et municipalités	2016	Non réalisé	
		2-Valider les modalités de financement	MRC	2017	Non réalisé	
		3-Ajouter services de fourniture et de collecte au devis de collecte sélective	MRC	2017	Non réalisé	
		4-Accompagner l'implantation des équipements	MRC	2017 en continu	Non réalisé	
7	Favoriser la tenue d'événements « écoresponsables » sur le territoire de la MRC	1-Identifier les événements majeurs sur le territoire	MRC	2016	Non réalisé	
		2-Fournir des outils aux organisateurs	MRC et écopatrouille	2017	Non réalisé	
		3-Établir liste de contacts et diffuser un guide	MRC	2017	Non réalisé	
		4-Ajouter services de fourniture et de collecte au devis de collecte sélective	MRC	2016	Non réalisé	
		5-Prendre en charge les coûts de collecte et transport	MRC	2017	Non réalisé	

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
8	Favoriser la diffusion des informations entre la MRC et les municipalités	1-Mettre à jour le site web de la MRC	MRC et municipalités	2016	En cours	
		2-Activer liens entre sites des municipalités et celui de la MRC	Municipalités	2016	En cours	
		3-Organiser journées d'information sur la GMR aux dates importantes	MRC et écopatrouille	2017	Non réalisé	
9	Mettre en place un programme annuel de sensibilisation à la gestion des matières résiduelles spécifique au secteur résidentiel et le décliner par municipalités	1-Intervention d'une patrouille verte pour l'été	MRC et écopatrouille	2017	Non réalisé	Projet pilote collecte intelligente
		2-Diffuser consignes sur matières recyclables à déposer	MRC	2016	Réalisé	
		3-Analyser résultats de l'étude de Récupération Frontenac et voir pertinence de nouvelles caractérisations	MRC et Récupération Frontenac	2016	Non réalisé	
10	Réaliser des caractérisations de déchets enfouis au LET de Frampton	1-Valider possibilité de caractériser conjointement avec MRC Nouvelle-Beauce	MRC et MRC Nouvelle-Beauce	2016	Non réalisé	
		2-Réaliser caractérisations des matières enfouies	MRC et MRC Nouvelle-Beauce	2017	Non réalisé	
11	Réaliser une étude préliminaire pour identifier les scénarios de gestion (collecte et traitement) des matières organiques	1-Mandater une firme pour réaliser une étude préliminaire et de faisabilité pour une planification régionale de la collecte et du traitement des matières organiques	MRC	2018	En cours	Avec MRC Nouvelle-Beauce

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
12	Implanter le service de collecte de porte en porte et de traitement retenu pour les matières organiques	1-Concevoir les documents d'appel d'offres pour la collecte et le traitement des matières organiques	MRC et municipalités	2019	Non réalisé	
		2-Implanter le service de collecte et de traitement des matières organiques	MRC et municipalités	2019-2020	Non réalisé	
13	Optimiser et pérenniser les programmes les programmes municipaux existants de gestion des résidus verts (feuilles mortes)	1-Élargir les apports volontaires de feuilles mortes pour toutes les municipalités	MRC et municipalités	2017	Non réalisé	
		2-Proposer des programmes de collecte des sapins de Noël et de branches à l'échelle de la MRC	MRC	2017	Non réalisé	
		3-Réaliser une enquête pour connaître la proportion des résidus verts valorisés sur place	MRC	2016	Non réalisé	
14	Organiser la collecte des résidus encombrants valorisables	1-Intégrer une clause interdisant les collectes de résidus encombrants à même la collecte des matières résiduelles	Municipalités	2017	Non réalisé	
		2-Prévoir deux collectes spécifiques par an des résidus encombrants métalliques ou en bois	Municipalités	2017	Non réalisé	

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
15	Favoriser l'adoption d'une réglementation encadrant la collecte des déchets de toutes les municipalités de la MRC	1-Diffuser le règlement pour la collecte des déchets auprès de toutes les municipalités de la MRC	MRC	2019	Non réalisé	
16	Harmoniser les pratiques de collecte de l'ensemble des matières résiduelles sur le territoire de la MRC	1-Proposer un fonctionnement générique commun à toutes les municipalités pour la collecte des matières résiduelles en incluant les nouvelles collectes	MRC et municipalités	2019	Non réalisé	
		2-Diffuser un exemple de cahier des charges du devis d'appel d'offres pour la collecte des déchets auprès de toutes les municipalités	MRC	2020	Non réalisé	
17	Mettre en place des écocentres mobiles pour la récupération de différentes matières résiduelles pour les municipalités les plus éloignées	1-Définir les besoins et planifier l'organisation de collectes des écocentres mobiles ou satellites	MRC et municipalités	2018	Non réalisé	
		2-Placer des conteneurs qui se déplacent dans les cours de garages municipaux	MRC et municipalités	2018	Non réalisé	
		3-Supporter les municipalités pour favoriser la récupération des matières gratuites de la REP	MRC et municipalités	2020	Non réalisé	

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
18	Revoir les modalités de gestion des matières résiduelles du secteur ICI pour augmenter les quantités de matières recyclables	1-Réaliser une étude sur les différentes modalités de collecte envisageables.	MRC et CRECA	2018	Non réalisé	
19	Réaliser des caractérisations des matières recyclables provenant de la collecte sélective du secteur ICI au centre de tri	1-Utiliser plutôt les données de l'étude du CRECA sur les ICI de Chaudière-Appalaches	MRC et Récupération Frontenac	2017	Non réalisé	
20	Réaliser une étude pour estimer les quantités de matières recyclables générées par les ICI	1-Réaliser un inventaire des ICI sur le territoire de la MRC 2-Réaliser une étude pour estimer les quantités des ICI sous contrats privés	MRC et écopatrouille MRC et consultant	2017 2017	Non réalisé Non réalisé	
21	Réaliser une étude préliminaire pour identifier les scénarios de gestion (collecte et traitement) des matières organiques du secteur ICI	1-Mandater une firme pour réaliser une étude préliminaire et de faisabilité pour une planification régionale de la collecte et du traitement des matières organiques	MRC et consultant	2018	En cours	Avec MRC Nouvelle-Beauce
22	Réaliser une campagne de communication et de sensibilisation spécifique pour le secteur ICI	1-Identifier les informations essentielles à communiquer aux acteurs du secteur ICI 2-Produire et diffuser la lettre de présentation du PGMR à tous les ICI	MRC MRC	2018 2018	Non réalisé Non réalisé	

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
		3-Diffuser régulièrement les consignes sur les matières recyclables à déposer dans le bac bleu 4-Ajouter une section spécifique pour le secteur ICI dans le site web de la MRC	MRC MRC	2018 2018	Non réalisé Non réalisé	
23	Promouvoir la réalisation d'audits environnementaux auprès du secteur industriel	1-Organiser des rencontres avec les ICI prioritaires pour approfondir la sensibilisation 2-Identifier des pistes de solutions pour des problématiques touchant ces ICI	MRC, municipalités et écopatrouille MRC et municipalités	2017 2018	Non réalisé Non réalisé	
24	Communiquer les bonnes pratiques des ICI en gestion des matières résiduelles	1-Diffuser une fois par an les faits saillants et les initiatives des ICI en saine gestion des matières résiduelles	MRC	2018	Non réalisé	
25	Appuyer la certification « ICI ON RECYCLE » des ICI présents sur le territoire de la MRC	1-Identifier les différents niveaux de certification à viser selon le secteur d'activités et selon l'inventaire des ICI 2-Développer des outils de sensibilisation pour les ICI	MRC et ICI MRC et écopatrouille	2017 2017	Non réalisé Non réalisé	

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
26	Mettre en place un programme de récupération des plastiques agricoles et des tubulures d'érablières sur le territoire de la MRC	1-Mettre à jour les quantités vendues avec l'UPA 2-Réaliser une revue des initiatives récentes au Québec 3-Réaliser une enquête pour optimiser la gestion de ces matières	MRC et UPA	2017	Non réalisé	
			MRC	2017	Non réalisé	
			MRC	2017	Non réalisé	
27	Favoriser l'adoption d'une réglementation encadrant la gestion des matières résiduelles des ICI	1-Passer une réglementation pour obliger les ICI à récupérer les matières valorisables 2-Recueil de moyens et méthodes pour récupérer et mettre en valeur les matières interdites d'enfouissement	MRC et municipalités	2020	Non réalisé	
			MRC	2017	Non réalisé	
28	Modifier la réglementation municipale pour obliger la valorisation des débris de CRD sur toutes les municipalités	1-Fournir la trame de nouveau règlement pour toutes les municipalités et identifier les autres documents à modifier 2-Modifier le gabarit des permis pour ajouter une mention d'obligation de valoriser les débris de CRD 3-Obliger la transmission de preuves lors des demandes de permis de construction et rénovation dans tous les secteurs : lettre d'engagement à fournir des preuves	MRC	2017	Non réalisé	
			Municipalités	2017	Non réalisé	
			MRC et municipalités	2017 en continu	Non réalisé	

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
29	Sensibiliser les citoyens (secteur résidentiel) et les entrepreneurs (secteur ICI et CRD) au moment de la délivrance de permis pour des travaux de construction, de rénovation ou démolition	1-Produire un dépliant d'information 2-Transmettre le dépliant d'information aux personnes visées lors de l'émission du permis pour des travaux de CRD 3-Diffuser le dépliant dans les journaux municipaux et le site Internet de la MRC	MRC Municipalités Municipalités	2018 2018 en continu 2018 en continu	Non réalisé Non réalisé Non réalisé	
30	Réaliser une étude sur le <i>Portrait des matières résiduelles du secteur CRD sur le territoire de la MRC</i>	1-Réaliser une étude préliminaire sur les flux des débris de CRD par la Patrouille verte : Inventaire quantitatif des gisements et des destinations	MRC	2017	Non réalisé	
31	Implanter un programme de récupération et de mise en valeur des débris de CRD produits lors des travaux municipaux	1-Revoir le processus organisationnel des travaux municipaux pour optimiser la récupération et la valorisation des débris de CRD générés 2-Obliger la valorisation à 100% des débris de CRD issus des travaux municipaux	MRC et municipalités MRC et municipalités	2018 2018 en continu	Non réalisé Non réalisé	
32	Réaliser le suivi de la mise en œuvre du PGMR	1-Développer et mettre en application une procédure de suivi et de mise en œuvre du PGMR	MRC	2016	En cours	Comité formé

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
		2-Produire le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR	MRC et municipalités	2017 en continu	Non réalisé	
		3-Communiquer sur la performance et l'avancement du Plan d'action du PGMR de la MRC	MRC	2016 en continu	Non réalisé	
33	Réviser le Plan de gestion des matières résiduelles tous les cinq ans	1-Réviser le PGMR selon les exigences en vigueur	MRC	2021	Non réalisé	



Coordonnateur en environnement

MRC Robert-Cliche

Date : 4 juin 2020

Rapport annuel de suivi de la mise œuvre du PGMR

Aide-mémoire (Annexe 1)

Veillez compléter les informations pour chaque municipalité faisant partie du territoire d'application de votre PGMR, incluant les communautés autochtones. Sur le site web du MELCC, vous pouvez consulter les critères d'admissibilité à l'enveloppe réservée pour la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Unités d'occupation, objectif de desserte du territoire et période de service minimal pour tous types de services.

Le nombre total d'unités d'occupation résidentielle comprises dans les bâtiments contenant de 1 jusqu'à 5 logements inclut les résidences permanentes et saisonnières. Ce nombre, multiplié par 70 %, correspond à la cible de desserte minimale exigée. À l'aide du nombre d'unités d'occupation résidentielle desservies pour l'année 2019, ce qui soit par l'entremise d'une collecte de matières organiques triées à la source ou de composteurs domestiques selon l'exigence applicable en fonction de la population et du périmètre urbain, le Ministère évalue l'atteinte de l'objectif de desserte. Toutes les unités d'occupation desservies peuvent être incluses dans les colonnes correspondantes selon le type d'équipement présent. Chaque unité d'occupation desservie se trouve dans une seule des colonnes. Par exemple, une municipalité comportant 700 unités d'occupation résidentielle dont 500 unités d'occupation comprises dans la catégorie des 1 à 5 logements devra avoir minimalement un objectif de desserte de 350 unités d'occupation résidentielle en 2019, tout type de bâtiment confondu. Selon la catégorie de demandeur, la desserte de 350 unités d'occupation peut être atteinte par une combinaison de collecte porte-à-porte et de composteurs domestiques. La période couverte par la collecte doit être identifiée par une date de début et de fin pour la collecte et les composteurs domestiques. Les équipements doivent être en exploitation à partir du 1er juillet de l'année visée pour être considéré. Un minimum de 26 collectes annuellement est nécessaire pour rencontrer les exigences.

Règlement interdisant le stockage et l'épandage de matières résiduelles fertilisantes (MRF)

L'épandage de MRF en zone agricole (zone verte) est un débouché incontournable pour retourner à la terre des nutriments. Par sa réglementation et les exigences du Guide sur le recyclage des MRF mis en application par les agronomes et ingénieurs forestiers, le MELCC assure un encadrement en fonction des plus récentes connaissances scientifiques. Or, une réglementation municipale interdisant, dans la zone verte, le stockage et l'épandage d'une ou de plusieurs MRF dont le compost, le digestat, les biosolides municipaux, les boues de fosses septiques stabilisées, les biosolides papetiers et de désencrage nuit à l'atteinte des objectifs environnementaux du Québec. Si une municipalité déclare avoir une telle réglementation, elle doit le noter dans la case appropriée et le Ministère communiquera avec elle.

Collectes = matières organiques végétales et alimentaires incluant d'origine animale

Une collecte résidentielle de matières organiques végétales et alimentaires (collecte de troisième voie) ou en complément par contenants en apport volontaire doivent intégrer les matières d'origine animale. La collecte des résidus verts (feuilles, gazon) ne permet pas l'atteinte de l'exigence. Les matières peuvent être acheminées à une plateforme de compostage ou à un composteur thermophile

Composteurs domestiques

Les composteurs domestiques peuvent être considérés dans les municipalités qui peuvent traiter uniquement les matières organiques végétales dans une portion ou l'entièreté de leur territoire. Les critères et la liste des municipalités concernées se retrouvent sur le site Web du MELCC.

Dans le contexte de ce programme, un composteur communautaire réservé au traitement des matières d'un nombre restreint d'unités d'occupation est considéré comme un composteur domestique. Par exemple, si un composteur est implanté dans un logement comprenant 12 unités d'occupation, toutes ces unités sont considérées comme étant desservies. Le nombre d'unités desservies doit être inscrit dans la colonne L. Toutefois, un composteur communautaire accessible à l'ensemble des citoyens, installé par exemple dans un éco-centre, ne compte pas dans la desserte des unités d'occupation du territoire.

Apport volontaire = possibilité pour les municipalités de moins de 5000 habitants

L'apport volontaire correspond à un ou plusieurs lieux spécifiques où sont acheminés des résidus alimentaires et verts dans un ou plusieurs contenants, collectés régulièrement et accessibles à l'ensemble des citoyens d'une municipalité.

Par exemple, des contenants disposés dans un point central de la municipalité constituent de l'apport volontaire. Un contenant mis à la disposition restreinte d'une rue pour collecter les matières organiques des résidents ne constitue pas de l'apport volontaire. Dans ce cas, il s'agit d'une forme de collecte.

Les municipalités doivent également faire partie d'une MRC pour laquelle plus de 50 % des municipalités possèdent un périmètre urbain comprenant moins de 220 unités d'occupation. Les unités d'occupation desservies par des composteurs domestiques ou par une collecte par contenants en apport volontaire sont celles qui sont comptabilisées pour l'atteinte de la cible de desserte. La liste des MRC visées se retrouvent sur le site Web du MELCC.

L'apport volontaire peut être intégré selon les combinaisons suivantes :

- 1- Combinaison : Composteurs domestiques avec une desserte territoriale minimale de 70 % + Apport volontaire
- 2- Combinaison : Collecte porte à porte avec une desserte territoriale minimale de 50 % + Apport volontaire

Pour considérer l'apport volontaire la municipalité doit :

- Démontrer minimalement une preuve que des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation relative au service de gestion des matières organiques ont été réalisées dans l'année;
- Distribuer à l'ensemble des unités d'occupation un récipient de cuisine;
- Avoir au minimum 1 lieu d'apport volontaire pour les résidus alimentaires incluant les résidus d'origine animale et 1 lieu d'apport volontaire pour les résidus verts (les 2 peuvent être au même endroit). Un composteur peut aussi compter comme un point d'apport volontaire, si les autres conditions sont respectées.

Informations générales

Vous devrez être en mesure de présenter les informations à la source des données fournies dans cette annexe. Pour toutes informations, communiquez avec le MELCC par courriel à redevances@environnement.gouv.qc.ca

ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Nom de la MR : Robert-Cliche

Année : 2019

À compléter si le bénéficiaire ne respecte pas les critères avec les collectes dans le cas des communautés autochtones et des municipalités de moins de 5000 habitants selon les catégories de demandeurs admissibles

Pour connaître le codé géo, consulter la page Web : https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Nombre total d'unités d'occupation résidentielles (1-5 logements)	Règlement interdisant le stockage et l'épandage de MRF		Collecte porte-à-porte des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)			Composteurs domestiques traitant les matières organiques résidentielles végétales		Apport volontaire traitant des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)								
Code géo	Nom des municipalités au PGMR		oui	non	Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies au 31 décembre 2019	Nombre de collectes en 2019	Période couverte par la collecte (MM/AAAA)		Nombre d'unités d'occupation desservies	Implantation (MM/AAAA)	Information, sensibilisation et éducation dans l'année		Bacs de cuisine pour 100% des unités d'occupation		Nombre de lieux d'apport volontaire		Période couverte par la collecte des points d'apport volontaire (MM/AAAA)	
							Début	Fin			oui	non	Nombre de bacs distribués	Date de distribution (MM/AAAA)	Résidus verts	Résidus alimentaires	Début	Fin
27008	Saint-Victor (M)	906	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0			?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
27015	Saint-Alfred (M)	202	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0			?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
27028	Beauceville (V)	2568	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0			?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
27035	Saint-Odilon-de-Cranbourne (P)	499	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0			?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
27043	Saint-Joseph-de-Beauce (V)	1904	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0			?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
27050	Saint-Joseph-des-Érables (M)	112	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0			?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
27055	Saint-Jules (P)	168	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0			?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
27060	Tring-Jonction (VL)	605	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0			?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
27065	Saint-Frédéric (P)	397	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0			?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
27070	Saint-Séverin ((P) - Chaudière-Appalaches)	112	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0			?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
		7473	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				1350		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							

Répondant : François Roberge Fonction : Coordonnateur environnement

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.


Signature

2020-06-04
Date